

Les États-Unis

modèle multiculturel ?

entretien avec **DENIS LACORNE**

U

Une réflexion sur la diversité ne pouvait faire l'économie d'une incursion aux États-Unis, modèle multiculturel par excellence. Denis Lacorne, spécialiste de l'histoire politique du pays, revient sur les fondements du multiculturalisme américain, sur les crises qu'il génère et sur les solutions qui existent pour une meilleure gestion de la diversité.

La France et les États-Unis sont deux pays d'immigration qui ont pris des chemins différents dans leur gestion politique de la diversité. Comment l'expliquer ?

En France, nous avons la tradition d'une nation une et indivisible. Cela fait partie de notre Constitution mais aussi de notre tradition politique. Avant même la Révolution, il y a eu la hantise d'un état dans l'État, du fédéralisme – c'était d'ailleurs l'accusation que les Jacobins portaient contre les Girondins. Cette obsession de l'unité de la nation continue encore aujourd'hui avec, par exemple, la

question de la Corse. Une décision du Conseil constitutionnel a refusé que l'on identifie un peuple corse qui serait distinct du peuple français. Il peut y avoir des particularités, mais il n'y a qu'un seul peuple, c'est le peuple français⁽¹⁾.

(1) Décision n° 91-312 du 9 mai 1991, Loi statut de la collectivité territoriale de Corse

Aux États-Unis, en revanche, on parlera de façon très spontanée, dans une décision de la Cour Suprême, d'une nation de plusieurs peuples. Il ne faut cependant pas oublier que l'expérience américaine est celle d'un État fédéral, avec plusieurs niveaux de souverainetés.

De plus, la colonisation s'est basée sur l'immigration, donc l'habitude d'accueillir des populations très diverses, avec leur langue et leur culture, remonte aux origines. Contrairement à ce que l'on croit souvent, les Anglais n'ont pas été les premiers à immigrer aux États-Unis. Très tôt, des Allemands, des Hollandais, des



Une fresque devant une école élémentaire d'East Palo Alto proclame « C'est possible ».

Français, des Huguenots, des Juifs s'y sont installés avec leurs traditions. Aujourd'hui, beaucoup s'étonnent de l'omniprésence des médias en langue espagnole en Californie. Mais à la fin du XIX^e siècle, de grands quotidiens étaient édités en polonais, en allemand, en yiddish, à des milliers d'exemplaires, sans que cela ne gêne personne.

La notion de multiculturalisme est donc présente dès la naissance de la démocratie américaine ?

Oui, et même si le mot n'entre dans la langue anglaise qu'en 1941 et ne se généralise dans les médias qu'à la fin des années 70, la chose elle-même est plus ancienne. L'un des plus grands penseurs du multiculturalisme est Horace Kallen, un philosophe américain d'origine allemande. Il écrit entre 1915 et 1924, époque

d'immigration massive en provenance d'Europe centrale et méditerranéenne mais aussi époque de xénophobie croissante des Anglo-Américains à l'égard des Polonais, des Russes ou des Italiens. Avec la Première guerre mondiale, cette xénophobie est renforcée par la peur de l'ennemi intérieur à tel point que l'on va interdire de parler l'allemand et avoir un discours très dur sur l'assimilation. Être américain, c'est l'être à cent pour cent, sinon pèse le soupçon de l'antiaméricanisme, voire de la trahison. Kallen trouve ce patriotisme populiste inquiétant, voire inacceptable, et dénonce cette assimilation totale qui risque de porter atteinte à l'apport de grandes cultures étrangères. Il va donc théoriser sur ce qu'il appelle non pas le "multiculturalisme" mais le "pluralisme

culturel". Pour lui, il s'agit d'une forme de bilinguisme, une capacité à rester attaché aux "dialectes" et à sa tradition tout en adoptant la "langue de la citoyenneté" - sorte de patriotisme constitutionnel, d'acceptation des valeurs politiques fondatrices du pays. Pour lui, le citoyen idéal doit être capable de multiples allégeances : une allégeance à une nation dont la fondation politique et constitutionnelle est fondamentale, et une allégeance à des traditions étrangères qu'il n'y a aucune raison de négliger ou de faire disparaître.

Aujourd'hui, cela donne lieu à des commémorations ethniques, comme le jour de la Saint-Patrick, le Nouvel an chinois, le *Cinco de Mayo* ou le *Martin Luther King Day*, qui sont parfaitement acceptés par tous. Et pourtant, le multiculturalisme n'est pas, contrairement au Canada, à l'Angleterre ou à l'Australie, quelque chose d'officiel. Le mot n'est pas utilisé dans le langage administratif. Ce qui est officialisé à la fois dans la loi et dans la pratique judiciaire, c'est la notion de diversité.

Comment cela s'exprime-t-il ?

Le multiculturalisme est aussi une idéologie, une utopie de recherche d'égalité et de justice, et c'est avec cette utopie que le concept de diversité va prendre toute son importance. Il y a là plusieurs variantes.

On parle dans un premier temps d'égalité des chances entre groupes ethniques, égalité aveugle aux différences ethnoraciales, une sorte d'égalité à la française, d'affirmative action, ou discrimination positive, mais sans raciaiser les choses.

Ensuite, il existe une optique plus radicale qui ne recherche pas une égalité des chances mais une égalité de résultats. Ses partisans pensent que l'égalité des chances ne fonctionne pas, même avec les meilleures intentions du monde, et qu'il faut donc forcer la nature pour obtenir une égalité de résultat. Concrètement, cela signifie la mise en place de quotas.

Enfin, il y a, entre ces deux positions, ce que je qualifierais de multiculturalisme modéré, qui pense que les quotas sont excessifs et générateurs de mécontentements mais que l'on peut imaginer des dérogations pour tel ou tel groupe qui a subi pendant trop longtemps des discriminations. Dans ce cas, on pourra tenir compte de l'origine ethnoraciale mais sans recourir à des quotas. L'origine ethnique, au même titre qu'un talent artistique ou athlétique, doit être considérée comme un plus pour

faciliter l'entrée à l'université par exemple⁽²⁾.

En réalité, il y a une part d'hypocrisie là-dedans, car le pourcentage d'étudiants noirs ou

(2) Voir *Regents of the University of California v. Bakke*, 1978 et plus récemment, *Grutter v. Bollinger*, 2003.

hispaniques acceptés dans les meilleures universités américaines est très proche de leur pourcentage dans la population. Ce sont des quotas implicites.

Il en va de même pour les entreprises. La commission pour l'égalité des chances à l'emploi, organisme fédéral chargé de veiller à l'application de la loi de 1964 sur les droits civiques, soumet aux employeurs, au nom de l'efficacité bureaucratique, un formulaire d'identification raciale qui permet de mesurer la diversité au sein de l'entreprise. En cas de plainte pour discrimination, si le juge constate un écart significatif entre le pourcentage d'employés issus de telle ou telle minorité et leur nombre au sein de la zone géographique où est située l'entreprise, l'employeur devra prendre des mesures réparatrices. Sa responsabilité est engagée même s'il n'y a pas d'intention discriminante à l'origine. Cela a eu un impact considérable. Des centaines de milliers d'entreprises, par crainte d'être poursuivies au nom de ce "déséquilibre statistique", ont engagé massivement des membres des minorités ethniques sous-représentées. Et pour cela elles ont dû faire, avec les meilleures intentions du monde, du monitoring racial. Dans d'autres circonstances, ce monitoring est particulièrement problématique. C'est le cas en Arizona où l'on vient de voter une loi autorisant la police à arrêter quelqu'un sur simple soupçon d'illégalité, sans qu'il

y ait d'infraction ni même de comportement suspect.

Il y a donc une face cachée du multiculturalisme...

Bien sûr, même si le multiculturalisme n'est pas un vain mot aux États-Unis, il existe encore de nombreux quartiers, ghettos, barrios où il y a une concentration de tous les désavantages : pauvreté, criminalité, école publique effondrée, services sociaux qui ne fonctionnent pas, etc. L'égalité et la justice ne sont pas systématiques, il y a toujours de fortes inégalités dans la société américaine et les discriminations contre les Noirs et les Hispaniques sont toujours très présentes.

Mais il existe bien des exemples de solutions à ce problème ?

Bien entendu. Je prendrai juste l'exemple de la petite ville sur laquelle j'ai travaillé pendant trois ans, East Palo Alto. C'est une ville de 30 000 habitants, au cœur de la Silicon Valley, voisine de Palo Alto, une commune riche proche de l'université Stanford. D'un côté de l'autoroute vous avez la ville la plus prospère de la Silicon Valley, et de l'autre une ville où règne une violence considérable, avec des tensions entre groupes ethniques. Pourtant, la population a la volonté de trouver des solutions, dans une logique d'interculturalité et d'intergouvernementalité. Ce qui m'a frappé, c'est la capacité d'acteurs très différents (élus municipaux, leaders

religieux, membres d'associations caritatives et sportives, services de police) à travailler ensemble et à s'impliquer dans la recherche de solutions. Cela passe par l'organisation de manifestations de soutien aux familles de victimes, d'états généraux improvisés où le maire, le chef de la police, le pasteur, le curé vont débattre et répondre aux questions des citoyens, de festivals des jeunes où des associations vont expliquer comment agir pour aider les jeunes en difficulté, qui sortent de prison par exemple, ou qui pourraient être tentés d'entrer dans des gangs, etc. Tous les acteurs locaux y participent, y compris les forces de l'ordre. C'est là qu'on voit le succès d'une police de proximité, très présente sur le terrain, avec des moyens, y compris financiers, pour mettre en place des programmes sociaux comme le font d'autres organisations philanthropiques. Et d'ailleurs, dans cette ville où il y a énormément de tensions, personne n'aura l'idée d'agresser des policiers. La population accepte sa police, sympathise avec elle, et en retour les policiers ont une connaissance exceptionnelle de leur terrain.

Il existe également des initiatives intéressantes en matière de rénovation urbaine. Par exemple, pour créer une entreprise à East Palo Alto et obtenir un permis de construire, l'entrepreneur doit s'engager à embaucher un minimum de résidents de la ville (25 % des emplois).

Le modèle américain est-il toujours un modèle ?

Oui, et la force des États-Unis est leur capacité à concevoir la multiple allégeance. L'idée que l'on puisse être à la fois patriote, s'identifier aux symboles de la République, tout en valorisant une autre culture nous trouble. Nous restons beaucoup trop crispés en matière d'origine ethnique. Pour nous, multiculturalisme signifie communautarisme, qui serait l'enfermement ethnique où les membres d'un groupe resteraient entre eux et refuseraient toute intégration. Cela relève du mythe car la mixité est très répandue en France. La hantise du communautarisme est un mythe français lié à un imaginaire historico-politique très ancien. Nous vivons dans la crainte de l'éclatement de l'État jacobin et dans l'oubli que nous sommes depuis très longtemps un pays d'immigrés.

Nous sommes peut-être trop marqués par notre histoire, probablement parce que nous sommes une vieille nation, et nous avons l'impression que notre identité est figée. Les Américains, en revanche, ont une définition ouverte de leur identité, la vision d'une nation en construction, qui tend vers un perfectionnement à venir. Cela est d'ailleurs inscrit dans le préambule de la Constitution américaine : « *Nous, le Peuple des États-Unis, en vue de former une Union plus parfaite, d'établir la*

justice, de faire régner la paix intérieure, de pourvoir à la défense commune, de développer le bien-être général et d'assurer les bienfaits de la liberté à nous-mêmes et à notre postérité, nous décrétons et établissons cette Constitution pour les États-Unis d'Amérique. » Les États-Unis se vivent donc comme une démocratie encore incomplète, dont l'identité s'enrichira par les apports religieux, ethniques et culturels des différentes composantes du peuple américain.

J.A.



DENIS LACORNE

Directeur de recherches, professeur à Sciences Po.

Diplômé de Sciences Po et titulaire d'un Ph.D. en science politique de l'université de Yale, Denis Lacorne est entré au Centre d'études et de recherches internationales (CERI) en 1982 après avoir passé douze années aux États-Unis et deux au Canada. Spécialiste de l'histoire politique des États-Unis, ses travaux portent sur les élections américaines, la construction des identités nationales, les politiques urbaines, le multiculturalisme et la religion.

ALLER PLUS LOIN



Partant d'une réflexion critique sur la construction sociale des identités ethniques, culturelles ou religieuses ; cet ouvrage révèle l'existence d'une crise du multiculturalisme, illustrée par des tensions souvent très vives entre majorités et minorités, ainsi qu'entre minorités rivales. Pourtant, les politiques de la gestion de la diversité observées sur les terrains anglais et américains démontrent que les acteurs locaux sont parfaitement capables de transcender leurs divisions pour penser le bien commun et inventer des méthodes de sortie de crise

Les politiques de la diversité, Expériences anglaise et américaine, sous la direction d'Emmanuelle Le Texier, Olivier Esteves et Denis Lacorne, Presses de Sciences Po, avril 2010, 222 pages.



Cet ouvrage porte sur le débat que l'on retrouve dès l'origine du peuplement américain, entre assimilationnisme et multiculturalisme. Terre d'accueil ouverte à tous, les États-Unis sont aussi le pays de l'exclusion, du racisme et de la xénophobie. Denis Lacorne explore la richesse et les contradictions d'un pays à la fois fragmenté dans son tissu social et doué d'une étonnante capacité d'intégration.

La crise de l'identité américaine, du melting-pot au multiculturalisme, Denis Lacorne, Éditions Gallimard, avril 2003, 448 pages.